

Compétitivité : l'urgence des réformes

SITUATION SOCIALE

Acheter et produire français : le thème fait florès auprès de tout l'échiquier politique. Mais le véritable enjeu, la compétitivité des entreprises, s'accommode mal du simplisme d'un slogan omettant de souligner que l'objectif ne peut être atteint qu'au prix de réformes courageuses et de grande ampleur.

Une illusion doit d'abord être dissipée : celle d'un protectionnisme « moderne » qui enraierait la désindustrialisation. Les entreprises vivent en effet dans une économie mondialisée avec des productions qui résultent d'un entrelacs de multiples échanges internationaux. La France a plus à perdre qu'à gagner, y compris dans le domaine de l'emploi, avec des protections douanières qui relèvent d'ailleurs de l'Union européenne dont on voit actuellement les incertitudes de la gouvernance.

Les comparaisons faites avec l'Allemagne, donc un pays où les salaires et les conditions de travail ne sont pas ceux des pays émergents, ont montré que le différentiel de charges sociales (cotisations et prélèvements divers ajoutés au fil des ans) constituait le principal handicap des entreprises françaises. La réforme du financement de la protection sociale constitue donc un impératif majeur de rétablissement de l'équité dans la concurrence internationale. S'appuyer davantage sur des recettes fiscales - TVA et CSG notamment - répondrait, de plus, à une exigence de justice sociale dans la mesure où nombre de prestations sociales devenues universelles n'ont pas à reposer sur les seules cotisations des entreprises et des salariés.

Cependant, cette démarche ne suffit pas, car l'industrie française souffre aussi de l'excessive rigidité juridique de la gestion de l'emploi. La complexité et l'alourdissement incessants du code du Travail aboutissent en définitive à un système inefficace du point de vue social et paralysant sur le plan économique. Faut-il souligner que l'insécurité juridique, qui accompagne la judiciarisation de l'adaptation de l'emploi aux aléas de la conjoncture, conduit les entreprises à donner la préférence aux CDD et à l'intérim et à freiner le recrutement des jeunes ?

Plus de souplesse accordée aux entreprises dans la gestion de l'emploi d'un côté, une plus grande sécurisation des mobilités et des transitions professionnelles des salariés de l'autre devraient constituer les bases d'un nouveau pacte entre les partenaires sociaux. Celui-ci a été amorcé par l'accord de 2008 sur la modernisation du marché du travail. Il faut maintenant aller plus loin et démontrer la capacité des syndicats et du patronat à faire du droit conventionnel le fondement de la régulation économique et sociale.
